

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AVRIL 2023 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, FRANÇOIS Yannick, Dominique ALLOIN, Jean DONNARS

Absents: Carole DECHAVANNE, Chantal DESMOUSSEAUX

Secrétaire de séance : Dominique ALLOIN

Date de convocation : 18/04/2023

Le Conseil de Jarnosse reçoit le Capitaine Dameron, chef de la Compagnie Sornin du SDIS 42 et Monsieur Troncy, chef du centre de Cuinzier. Ils présentent le service à l'échelle départementale, puis locale, chiffres à l'appui : le volontariat représente 80 % des sapeurs-pompiers ; la Loire compte 2 800 sapeurs-pompiers, dont 250 jeunes, 71 centres de secours, 12 compagnies ; le centre de Cuinzier compte 28 sapeurs-pompiers volontaires ; il y a eu 54 907 interventions en 2022 dont 80% pour porter secours aux personnes. Les volontaires passent des conventions avec les employeurs facilitant leurs interventions. La caserne peut organiser des formations PSC1 ou sur les gestes qui sauvent. Les intervenants rappellent l'importance des premiers gestes qui sauvent. Ils informent de la loi de 2020 qui crée le statut de citoyen sauveteur libérant de toute responsabilité civile si les gestes s'avèrent inefficaces ou s'ils causent un préjudice involontaire à la victime.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 21 mars 2023, l'ordre du jour suivant est abordé.

Suppression du budget assainissement créé en 1995 et rattaché au budget communal en 2002

Le Conseil Municipal décide de supprimer le budget assainissement qui avait été créé en séance du Conseil du 27 mars 1995 et qui avait été rattaché au budget communal, à compter du 1er janvier 2002, en séance du Conseil du 18 décembre 2001.

Délibération n°2023/13 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Révision du loyer du Commerce

M. le Maire informe qu'au 1er mai de chaque année, les loyers du logement et du commerce du Jarnossin sont révisés suivant l'indice INSEE de référence des loyers et l'indice du coût à la construction. Or, il constate cette année que cette révision augmenterait le loyer total de 45 €. Comme il l'avait décidé en novembre pour les autres loyers communaux, le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation cette année.

Délibération n°2023/14 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Subventions

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes :

COMITÉ DES FÊTES DE JARNOSSE = 500 €

SOU DES ÉCOLES = 1000 €

FAMILLES RURALES JARNOSSE = 1360 €

ARPA MABLY = 200 €

LYCÉE AGRICOLE RESSINS = 150 €

RESSINS VILLAGE, à l'occasion des 20 ans = 200 €

ADAPEI LOIRE ROANNE CHARLIEU = 100 €

ADAPEI LOIRE MONTBRISON = 100 €

ADAPEI RHONE AMPLEPUIS = 100 €

Délibération n°2023/15 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

M. le Maire informe de la tenue d'une réunion exceptionnelle du Conseil municipal le vendredi 9 juin 2023 à 20h30, pour désigner le délégué titulaire et les délégués suppléants, en vue de l'élection des sénateurs.

Les conseillers approuvent le devis pour le nettoyage des talus vers le tri sélectif (1297,20 € TTC pour 4 interventions sur l'année) et le devis pour le paravent (2046,19 € TTC sans la pose).

M. le Maire rappelle que tout problème éventuel à l'école doit être communiqué à la mairie pour éviter qu'il ne prenne de l'ampleur.

M. le Maire rappelle que la hausse du tarif de la redevance assainissement décidée par le Conseil municipal en séance du 25 octobre 2022 a été dictée :

- par la création du budget assainissement qui doit être équilibré en dépenses et en recettes. Ce n'est plus le budget communal global qui prend en charge les dépenses liées à l'assainissement : les usagers de l'assainissement collectif paient le service assainissement. Ceux qui ont un assainissement individuel, avec des frais inhérents, n'ont plus à supporter cette charge supplémentaire.

- par les analyses et préconisations du Schéma Directeur d'Assainissement. Ainsi les travaux de mise en séparatif du réseau du centre-bourg évitent de changer les lagunes, investissement qui aurait été colossal.

- par le futur transfert des compétences eau et assainissement à Charlieu Belmont Communauté. Toutes les communes ajustent leurs tarifs.

Les élus motivés par les questions sur les ressources en eau et impliqués dans ces réflexions sur les enjeux de notre territoire sont conviés à une réunion de travail en conférence des maires le 4 mai.

La cérémonie commémorative du 8 mai se tiendra à 11h au Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Le 10 juin, le Comité des Fêtes de Jarnosse organise deux courses cyclistes à partir de 12h et des concerts le soir. Le parcours sera préalablement balayé. Un sens unique sera mis en place.

Les conseillers échangent sur l'organisation de l'inauguration du réaménagement du centre-bourg fixée au 24 juin 2023 à 10h30. Un apéritif dînatoire sera servi à la salle Saint Pierre.

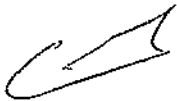
La date de la prochaine réunion du Conseil est rappelée : 30 mai à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante :

Chantal Desmousseaux fait remarquer que l'ACCA de Jarnosse n'a pas bénéficié d'une subvention. M. le Maire informe que le Conseil délibère sur les demandes faites par les associations. L'ACCA peut adresser sa demande de subvention, en justifiant son besoin d'aide financière. La commune reçoit des demandes de subventions tout au long de l'année.

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Dominique ALLOIN

